

Compte-rendu de la commission technique du mardi 18 janvier 2022

Etaients présents :

Stéphane ABELLO	<i>EIFFAGE</i>
Sandrine AUGY	<i>ERG ENVIRONNEMENT</i>
Marguerite BATHIE	<i>TTESORA</i>
Aurélien BLUSSEAU	<i>ARCADIS</i>
Jean-François CAMPENS	<i>WESSLING</i>
Coralie CHARLOT	<i>BIOGENIE</i>
Christophe CHENE	<i>ORTEC-SOLEO</i>
Nathalie CORDONNIER	<i>SUEZ</i>
Véronique CROZE	<i>ELEMENT-TERRE</i>
Boris DEVIC-BASSAGET	<i>SUEZ</i>
Morgane DINER	<i>COTEG</i>
Maxime ELLUIN	<i>IDRA ENVIRONNEMENT</i>
Régis FRANGEUL	<i>GEOTEC</i>
Xavier GAGNOUX	<i>AGROLAB</i>
Marie GAULMÉ	<i>DEKRA</i>
Yves GUELORGET	<i>ANTEA GROUP</i>
Ingrid HAMON	<i>GINGER BURGEAP</i>
Laurent JAY	<i>GRS VALTECH</i>
Thierry JUMEAU	<i>SOLER ENVIRONNEMENT</i>
Jean-François KALCK	<i>ARTELIA</i>
Sébastien KASKASSIAN	<i>TAUW</i>
Virginie LACOUR	<i>INOVADIA</i>
Christel de LA HOUGUE	<i>UPDS</i>
Véronique LAGNEAU	<i>FONDASOL</i>
Olivier MERGAUX	<i>EGS</i>
Nathalie MORIN	<i>SOCOTEC</i>
Emmanuel de NANTEUIL	<i>HPC ENVIROTEC</i>
Luigi PALUMBO	<i>SETEC HYDRATEC</i>
Rodolphe ORDRONNEAU	<i>BUREAU VERITAS</i>
Jean-Baptiste ROBLET	<i>SEREA</i>
Jonathan SENECHAUD	<i>COLAS ENVIRONNEMENT</i>
Anne-Françoise STOFFEL	<i>EUROFINS</i>

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2021.

Le compte-rendu de la commission technique du 30 novembre 2021 est adopté.

2. Informations diverses : publications récentes, dates à retenir,

Voir la présentation sur le diaporama de la commission technique en annexe.

La version 2021 des parties 1, 2 et 5 de la norme NF X31-620, ne sera consultable gratuitement sur le site AFNOR qu'après publication de l'arrêté ministériel remplaçant l'AM du 19/12/18 dit AM « référentiel ». Toutefois, les versions des normes post enquête publique avec modifications apparentes transmises par Christel le 2/12/21 (parties 1, 4 et 5) ont été

conservées dans la version définitive de décembre 2021. Les parties 2 et 3 restent identiques à la version de 2018.

Action : Christel transfère aux adhérents le mail du MTE sur la gestion des eaux de renouvellement des piézomètres.

Action : Christel recherche dans la réglementation les seuils volumétriques à partir desquels le rejet au milieu naturel doit être déclaré, et le transmet aux adhérents.

Action : Le guide terminologie nécessitera une relecture attentive (période : S1-2022). Les adhérents seront sollicités par Christel à cet effet. Ceux qui auront répondu à la consultation seront invités en GT interne à l'UPDS pour statuer sur les modifications proposées par l'UPDS avant envoi au MTE.

3. Programme R&D CAFRAGES : présentation des résultats

Voir la présentation sur le diaporama CAFRAGES en annexe.

Le tutoriel Cafrages est visible en cliquant sur le lien ci-après : <https://www.anteagroup.fr/actualites/videos/tutoriel-projet-cafrages-pour-les-composes-non-volatils>

Le protocole CAFRAGES permet, en amont des essais pilotes de criblage qui se font généralement sur 100 ou 200 tonnes de terres et qui, de ce fait, coûtent chers, de réaliser un essai de faisabilité à moindre coût.

Conclusions : La **masse** de polluants dans la fraction inférieure à 2mm est proche de celle contenue dans la fraction 2-63 mm. Il ne faut donc pas négliger la masse de polluant dans les fractions 2-63 mm lors des bilans massiques. Par ailleurs, les dépassements de concentrations-seuils ne sont pas limités à la fraction fine.

- ⇒ Ces conclusions surprennent les adhérents qui ont souvent recours au criblage des terres afin d'évacuer les fines qui sont considérées comme concentrant la pollution (optimisation des volumes à évacuer et/ou à traiter).

V.Croze attire l'attention des adhérents sur les phénomènes différents mis en jeu lors de l'essai Cafrages et lors des essais de criblage en vraie grandeur et qui peuvent induire un biais :

- ⇒ Lors des essais CAFRAGES, les terres sont tamisées mais la fraction <2mm pourrait rester collée à la fraction 2-63mm.
- ⇒ Lors des essais en vraie grandeur, un phénomène d'attrition rentre en jeu qui aide à la séparation entre les fractions. Les fines resteraient moins collées à la fraction 2-63mm.

Il aurait fallu étudier à quelle fraction était due la masse de polluant mesurée dans la fraction 2-63mm : aux fines restées collées sur les éléments plus grossiers de cette fraction ? ou aux éléments grossiers eux-mêmes ? Des essais complémentaires devront être réalisés.

Par ailleurs, le protocole a montré que les résultats sont spécifiques à chaque site et polluant et qu'il est difficile d'obtenir des groupes homogènes.

Les Suisses réalisent déjà ce type de mesures sur chacun de leurs sites. Le laboratoire Wessling indique qu'il reçoit des échantillons de 30 kg pour procéder à ces essais.

4. Projet PREMISS/PFAS : CR de la réunion du 19/11/21

Voir la présentation sur le diaporama PREMISS-PFAS en annexe.

Le compte-rendu de cette réunion n'a pas encore été diffusé. Il sera envoyé aux adhérents dès réception. Les diapos et les conclusions principales de cette réunion sont rappelées dans le diaporama joint au présent CR.

Le programme PREMISS est basé sur les données REACH. 4 familles de substances non régulées ont été retenues : les PFAS, les alkyl-phénols, les produits pharmaceutiques et les pesticides, pour un total de 18 molécules.

Il ne prend donc pas en compte les substances actuellement interdites mais qui subsistent dans l'environnement et génèrent des risques (comme le PFOS).

De ce fait, à l'issue de ce programme de recherche qui a pour objectif de prioriser les substances à réguler, les PFAS se retrouvent en fin de liste.

Beaucoup de substances ne disposent pas des données physico-chimiques et/ou toxicologiques permettant de modéliser leur transfert dans les milieux ou de réaliser une évaluation des risques sanitaires et écologiques.

La méthodologie employée dans ce programme de R&D a été très critiquée par les participants à la réunion PREMISS.

Avis UPDS : La démarche reste très théorique. Pour les BE, le principal intérêt des travaux réalisés réside dans la collecte des données physico-chimiques et toxicologiques et de concentrations mesurées dans les différents milieux pour ces molécules méconnues.

Néanmoins, les molécules classées comme prioritaires retenues sont susceptibles d'être intégrées par les décideurs dans les textes réglementaires et donc, de devenir des molécules à rechercher. Affaire à suivre...

Prochaine commission technique le mardi 15 mars 2022 (en présentiel ?)